

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

VINGT-DEUXIÈME SESSION

Documents officiels



**DEUXIÈME COMMISSION, 1165^e
SÉANCE**

Lundi 4 décembre 1967,
à 10 h 55

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
<i>Hommage à la mémoire de M. V. I. Kozlov, président du Présidium du Soviet suprême de la République socialiste soviétique de Biélorussie</i>	349
<i>Point 47 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Assistance alimentaire multilatérale (suite):</i>	
<i>a) Programme d'études sur l'assistance alimentaire multilatérale: rapport du Secrétaire général;</i>	
<i>b) Examen du Programme alimentaire mondial</i>	349
<i>Point 43 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Mise en valeur des ressources naturelles (suite)</i>	350

Président: M. Jorge Pablo FERNANDINI
(Pérou).

Hommage à la mémoire de M. V. I. Kozlov, président
du Présidium du Soviet suprême de la République
socialiste soviétique de Biélorussie

Sur la proposition du Président, les membres de la Commission observent une minute de silence en hommage à la mémoire de M. V. I. Kozlov, président du Présidium du Soviet suprême de la République socialiste soviétique de Biélorussie.

1. M. MARDOVITCH (République socialiste soviétique de Biélorussie) remercie la Commission de sa manifestation de sympathie, dont il fera part au Présidium du Soviet suprême de son pays et à la famille de M. Kozlov.

POINT 47 DE L'ORDRE DU JOUR

Assistance alimentaire multilatérale (suite) [A/6703, chap. IV, sect. I et II; A/6823, A/C.2/L.982/Rev.1, A/C.2/L.983]:

- a) Programme d'études sur l'assistance alimentaire multilatérale: rapport du Secrétaire général (E/4352 et Add.1);
- b) Examen du Programme alimentaire mondial (A/C.2/238, A/C.2/240)

2. M. AHMED (Pakistan), présentant, au nom des auteurs, le projet de résolution A/C.2/L.982/Rev.1, qui contient les amendements apportés oralement à la 1164^{ème} séance, fait observer qu'il convient d'ajouter les mots "au sujet du problème alimentaire mondial" à la fin de l'alinéa a du paragraphe 1 du dispositif. Il annonce que la République arabe unie s'est jointe aux auteurs de ce projet de résolution révisé.

3. M. MARTIN WITKOWSKI (France) dit que sa délégation aimerait suggérer un certain nombre de modifications au projet de résolution révisé, car, à son avis, il vaudrait mieux attendre, pour faire des recommandations aux gouvernements, que le programme d'études prévu par la résolution 2096 (XX) de l'Assemblée générale soit achevé. La solution la meilleure serait peut-être que la délégation française prenne contact avec les auteurs en vue de rédiger un texte qui serait acceptable pour tous.

4. Sir Edward WARNER (Royaume-Uni) et M. CUMES (Australie) déclarent que leurs délégations éprouvent, elles aussi, quelques doutes à l'égard de certains points du projet de résolution et qu'elles aimeraient prendre part aux consultations suggérées par le représentant de la France.

5. Le PRÉSIDENT propose que les auteurs prennent contact avec celles des délégations qui aimeraient apporter des modifications au projet de résolution révisé.

Il en est ainsi décidé.

6. M. RODRIGUEZ (Philippines) présente le projet de résolution A/C.2/L.983 sur la production alimentaire. L'intensification des efforts, suggérés dans ce projet de résolution, en vue d'accroître la production des principales céréales alimentaires par l'application des techniques les plus modernes permettrait d'augmenter sensiblement la production de ces céréales, et peut-être même d'obtenir, dans quelques années, une production excédentaire.

7. M. GOLDSCHMIDT (Etats-Unis d'Amérique) déclare que sa délégation appuie, dans leur ensemble, les objectifs de ce projet de résolution; elle aimerait néanmoins que le rapport dont il est question au paragraphe 2 du dispositif soit présenté au Conseil économique et social, qui le transmettrait ensuite, si nécessaire, à l'Assemblée générale.

8. M. BRADLEY (Argentine) propose d'ajouter les mots "en tenant dûment compte des intérêts commerciaux des pays en voie de développement producteurs de denrées alimentaires" à la fin du paragraphe 1 du dispositif.

9. M. RODRIGUEZ (Philippines) dit qu'en principe sa délégation peut accepter les deux amendements proposés; il suggère, toutefois, que le libellé en soit légèrement modifié.

10. Le PRÉSIDENT propose que les délégations des Philippines, des Etats-Unis et de l'Argentine se consultent afin d'établir un texte acceptable pour tous.

Il en est ainsi décidé.

POINT 43 DE L'ORDRE DU JOUR

Mise en valeur des ressources naturelles (suite)
[A/6703, chap. VI, sect. I; A/6923, E/4302]

11. M. DE SEYNES (Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales) dit que l'exploitation de ressources non agricoles représente, pour de nombreux pays en voie de développement, la voie la plus rapide de développement économique, ainsi que le prouve le fait que, d'une manière générale, les pays en voie de développement qui jouissent des revenus par habitant les plus élevés sont ceux qui ont la plus forte production minérale. Il est bien évident que les pays en voie de développement doivent exercer leur souveraineté sur leurs ressources naturelles, mais cette prérogative leur est de peu d'utilité s'ils ne savent pas quelles ressources ils possèdent, ou s'ils sont incapables d'exploiter celles qui ont déjà été découvertes.

12. Ces considérations, qui sont étroitement liées aux objectifs fondamentaux de la Charte des Nations Unies et à quelques-unes des décisions les plus importantes de l'Assemblée générale, ont conduit le Secrétaire général à proposer au Conseil économique et social, à sa quarante et unième session, un programme d'études de cinq ans pour la mise en valeur des ressources naturelles. L'Organisation des Nations Unies a déjà apporté une contribution substantielle à la mise en valeur des ressources naturelles non agricoles, et des projets exécutés sous les auspices de la Division des ressources et des transports du Département des affaires économiques et sociales ont permis, par exemple, de découvrir du cuivre en Argentine, en Haute-Volta et en Indonésie, du charbon au Pakistan oriental, du fer au Chili et de l'or en République-Unie de Tanzanie. Néanmoins, de l'avis du Secrétaire général, l'Organisation des Nations Unies doit aider davantage les pays en voie de développement à découvrir de nouvelles ressources naturelles. C'est pourquoi on se propose de rassembler tous les renseignements disponibles sur les ressources minérales, hydrauliques et énergétiques, et d'en effectuer une nouvelle évaluation, compte tenu de l'évolution récente de la technologie. Cette réévaluation sera effectuée de manière continue et représentera une fonction permanente de l'Organisation des Nations Unies. De la sorte, il sera possible d'utiliser d'une manière rationnelle et systématique les données existantes et également de dresser la liste des régions qu'il faudra prospecter plus avant.

13. A cette fin, on a établi un programme quinquennal, dont le financement présente, malheureusement, certaines difficultés, imputables en partie à la situation financière générale de l'Organisation des Nations Unies, et en partie aux règlements qui régissent les activités opérationnelles de l'Organisation. Lorsqu'il a adopté la résolution 1218 (XLII) en date du 1er juin 1967, qui approuve les grandes lignes du programme d'études, le Conseil économique et social avait pris

connaissance de l'exposé des incidences financières ^{1/}, selon lequel il faudrait 146 000 dollars pour financer les travaux de préparation de cette étude, et on espérait qu'un crédit de ce montant serait inscrit au budget ordinaire de l'Organisation pour 1968. Néanmoins, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé que ce crédit soit ramené à 120 000 dollars.

14. Par sa résolution 1218 (XLII), le Conseil a également créé un Comité spécial chargé du programme d'études pour la mise en valeur des ressources naturelles, composé de 22 membres, et chargé d'examiner les travaux préparatoires et de rechercher les moyens de financer le programme d'études à partir de toutes les sources possibles, notamment des contributions volontaires, le Programme des Nations Unies pour le développement et le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Le Secrétariat a accueilli avec satisfaction la création de ce comité spécial, qui lui a permis d'organiser des échanges de vues avec les gouvernements sur un sujet qui revêt la plus haute importance pour les pays en voie de développement. Le document A/6923 contient un bref rapport sur les travaux du Comité spécial, sans toutefois que celui-ci se soit prononcé à son égard.

15. En réponse à une question posée par M. CHTOUROU (Tunisie), M. DE SEYNES (Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales) précise que l'étude des ressources hydrauliques couvrira presque certainement la question du dessalement.

16. M. MACLAREN (Canada) fait remarquer que la Cinquième Commission examine actuellement les dispositions à prendre pour assurer le financement des travaux préparatoires en vue de l'exécution du programme d'études, ainsi qu'il est recommandé au paragraphe 8 du dispositif de la résolution 1218 (XLII) du Conseil économique et social. Le Comité spécial s'occupe en ce moment des aspects techniques de ce programme et il rendra compte au Conseil après la fin des travaux de la Deuxième Commission. De ce fait, la Commission ne peut guère prendre de décisions pratiques sur ce point de l'ordre du jour à la présente session.

17. Le PRESIDENT propose que la Commission prenne note du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre d'un programme d'études de cinq ans pour la mise en valeur des ressources naturelles (E/4302), ainsi que de l'exposé fait par le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales au cours de cette séance.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 11 h 55.

^{1/} Voir Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-deuxième session, Annexes, point 3 de l'ordre du jour, document E/AC.6/L.358/Rev.1/Add.1.